

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, OSTENDE), departure times (Matin, Relevée), and fares for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 30 novembre.

On écrit du Bas-Rhin, le 28 novembre : Les affaires belges attirent en ce moment au moins autant l'attention que ce qui se passe dans nos provinces, et à peine les journaux peuvent fournir là-dessus assez d'aliments à une curiosité toujours plus avide.

Un parti assez considérable s'exprime en faveur de la Belgique et de son intégrité territoriale ; ses motifs sont la prospérité industrielle actuelle de la Belgique et la barbarie qu'il y aurait à replacer les catholiques du Luxembourg et du Limbourg sous le sceptre d'un prince, dont les entreprises contre la religion ont été la cause principale de la défection.

Un second parti désire le même choix uniquement par crainte d'un nouveau changement. Ce parti, indifférent et sans énergie, trouve peu de sympathie, parce que le peuple qui est vif, se prononce pour les opinions fermes et résolues. Le troisième parti, qui s'est formé surtout là où la population est purement protestante, se prononce pour la Hollande.

On écrit de Bologne, le 22 novembre : Ce matin est parti l'escadron de cavalerie dont l'avant-garde avait déjà quitté Bologne depuis hier : ces troupes ont pris la route de Ferrare. Celles qui sont en Romagne ont aussi commencé leur mouvement : une partie se dirigera sur Ferrare par la route d'Argenta, comme on l'avait dit d'abord, et une autre partie passera par Bologne.

La garnison autrichienne de Bologne sera remplacée par un égal nombre de troupes papales, savoir : dragons, carabiniers et surtout par des corps de la légion suisse. L'artillerie suisse qui est à Marcarata a reçu l'ordre de venir ici. La cour de Rome avait été sollicitée d'accorder une amnistie politique à l'occasion de l'évacuation ; mais elle s'y est, à ce que l'on prétend, refusée, en disant que si elle l'accordait maintenant, l'amnistie serait considérée comme une concession faite à la France. Aussi se réserve-t-elle de l'accorder plus tard.

ANGLETERRE. — Londres, 2 décembre.

On lit dans le Times : Des nouvelles particulières de Lisbonne nous apprennent que le gouvernement a fait un arrangement pour un emprunt de 800 contos avec la banque ou la Confiance ; 600 contos seraient payés comptant, le reste en bons du gouvernement. Le remboursement s'opérerait sur les dimes. On considérerait cette somme comme insignifiante pour faire face aux besoins du trésor. Toutefois, le revenu des douanes est maintenant versé directement dans le trésor. Le re-

venu de la douane d'Oporto et de Lisbonne n'est évalué qu'à 300 contos, somme insuffisante pour couvrir les dépenses de l'état.

FRANCE. — Paris, le 3 décembre.

M. le maréchal Gérard a eu hier soir une longue conférence avec M. Molé et il a été reçu ensuite par le roi. On dit que l'on est parvenu à vaincre sa répugnance pour la place de commandant en chef de la garde nationale, et qu'il s'est décidé à abandonner la légion d'honneur.

M. le marquis de Bassano vient d'être nommé premier secrétaire d'ambassade à Bruxelles.

Le duc de Nemours doit partir après l'ouverture des chambres pour son voyage en Afrique.

Il est arrivé hier, aux Tuileries, un courrier de Gènes, avec des dépêches du prince de Wurtemberg. Il paraît que l'état de la princesse Marie donne moins d'inquiétudes. On sait que la reine avait formé le projet d'aller faire un voyage en Italie pour veiller sur sa fille, mais on ajoute que des motifs importants l'ont forcé à renoncer à son projet.

Il y avait hier dans la journée une foule considérable qui allait visiter la chapelle ardente, où sont déposées les dépouilles mortelles de M. le maréchal de Lobau. On remarquait un grand nombre d'officiers de la garde nationale.

La Revue des Deux Mondes a paru aujourd'hui. Personne n'ignore quelle s'écrit sous les yeux du président du conseil ; c'est là qu'il faut chercher sa pensée intime, et, à la veille de l'ouverture des chambres, il est curieux de l'étudier.

Voici le programme hautement annoncé de la session : le ministère ne fera que trois questions de cabinet. Il se retirera 1° si M. Guizot est nommé président de la chambre ; 2° si dans l'adresse, on l'appelle, comme sous la restauration, un ministère déplorable. C'est là le seul mot qui sera significatif pour lui. Les à-peu-près ou les équivalens ne le toucheraient pas le moins du monde. Enfin, la dernière à laquelle il veut bien se soumettre, ce sont les fonds secrets. Il a proposé, l'année dernière, une réduction de 500,000 fr. Il se résigne à en supporter une nouvelle dont il ne fixe pas le chiffre, mais à condition qu'il en aura l'initiative, car il ne la supporterait pas de la part de la chambre. Quant à la rente et à la loi de l'état-major général, il n'en est pas question ; on sait que le ministère ne se retire pas pour si peu de choses.

Le vaisseau le Triton, commandé par M. Hemelin, capitaine de vaisseau, et à bord duquel flotte le pavillon de M. le contre-amiral Gallois, est arrivé à Toulon le 28 novembre. Ce bâtiment vient de Smyrne.

On avait répandu le bruit hier soir à Paris que des troubles graves avaient éclaté à Metz au moment où l'on avait reçu l'ordonnance de dissolution de la garde nationale

maitresse, il se rapprochera de ce ministère qu'il a voulu abattre, mais enfin le salut de l'Angleterre en dépend, il luttera contre le peuple en furie.

Force reste, en effet, à la loi, mais l'idole de la veille est renversé. On brise les carreaux de Lyndsay, on le traîne dans la boue, on flétrit son père et la femme qu'il aime, et ses électeurs viennent lui retirer leur mandat. Il ne ne lui reste pour récompense de sa vertu que sa conscience.

Voilà la pièce de M. Delavigne, qui renferme des scènes magnifiques et des vers admirables, mais qui n'est pas une pièce, car on ne sait pas au juste le but qu'a atteint l'auteur. L'homme vertueux, qui n'obéit qu'à sa conscience, est plus malheureux que tous les autres, il faut convenir que c'est à décourager de la vertu.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage inspiré, dit-on, par d'augustes affections, a obtenu un éclatant succès littéraire, mais il aurait à coup sûr ennuyé sans les innombrables beautés dont il étincelle. Il doit ce succès à la supériorité de l'exécution ; Firmin, Beauvallat, Samson, Goffroy, Renier et Provost, ont dignement répondu à la confiance de l'auteur.

Firmin est admirable dans le rôle d'Edouard, il n'y a qu'un rôle de femme, il a été confié à Mlle. Mars ; on doit regretter pour l'auteur et pour l'actrice, qui pour la première fois peut-être a failli à sa grande réputation, à son immense talent.

Firmin en venant proclamer le nom de M. Delavigne, a reçu du public des applaudissements unanimes et mérités.

LE MAUVAIS LOCATAIRE.

Bénédict Pluchonnet, ouvrier qui depuis longtemps a passé l'âge de l'effervescence, est accusé de voies de fait. Pluchonnet a battu tous les locataires de la maison dans laquelle il demeure. Il a battu le premier étage sous le plus frivole prétexte ; il a battu le second parce

de cette ville. Nous recevons aujourd'hui les journaux de cette ville du 1^{er} décembre et ils ne font nullement mention d'émeutes. Il paraît seulement que M. Bompard craignant un charivari de la nature de celui qui lui avait été donné lorsqu'il fut nommé chevalier de la légion d'honneur, s'était entouré de sentinelles de l'infanterie. Les patrouilles avaient parcouru la ville pendant toute la nuit.

On sait que M. Bompard avait donné sa démission à la suite de sa contestation avec la garde nationale, et que cette démission n'avait pas été acceptée. Il paraît qu'il s'est décidé à conserver sa place de maire.

On lit dans les journaux de New-York, du 9 novembre, arrivés par la voie du Havre.

Le brick Pastora, arrivé à la Nouvelle-Orléans le 24 octobre, après une traversée de 4 jours, a apporté la nouvelle suivante :

Au moment où le Pastora quittait la Havane, deux frégates et deux bricks français entraient dans le port, venant de Vera-Cruz. Le blocus n'était par conséquent plus maintenu que par une corvette et deux bricks.

On disait à la Havane que la flotte française devait se réunir à la Martinique avant de se rendre devant Vera-Cruz.

L'Estafette du 9 novembre s'exprime ainsi :

A l'heure où nous écrivons la flotte française doit être réunie devant Vera-Cruz. Dès le 10 octobre quelques bâtiments ont été signalés sur les côtes voisines. A la Havane on avait vu la frégate la Gloire, capitaine Lainé et la corvette Créole, commandée par le prince de Joinville.

Le navire Anaïs de Bordeaux, entré le 28 à la Nouvelle-Orléans, a aussi annoncé qu'en passant au nord de la Martinique il avait rencontré la frégate Médée ayant à bord cent vingt artilleurs. C'est l'avant-garde. Le reste de la flotte n'a pas dû tarder à paraître.

On apprendra sans surprise que les lettres de Madrid du 25 novembre laissent toujours la question ministérielle au même point.

A Séville, on continue d'invoquer la reine et la constitution. La Gazette de France donne à entendre ce soir que Cadix, Grenade, Cordoue et Malaga ont suivi l'exemple de Séville ; nos correspondances n'en disent rien. Tout ce que nous savons de plus récent du midi de l'Espagne nous est apporté par l'Écho del Comercio.

Le gouvernement, dit ce journal, a reçu un courrier extraordinaire parti de Séville le 19. Le général Narvaez était arrivé dans cette ville le 18 au soir. Cordova est allé au-devant de lui ; les deux généraux se sont embrassés en s'abordant et ont crié vive la constitution ! vive la milice et la population de Séville ! Le peuple, qui était accouru en foule à la porte de Jerez, a répondu à ces vivats et a reçu les deux généraux par de bruyantes acclamations. Une députation de l'ayuntamiento attendait le général Narvaez sur la place de la Constitution. Les deux généraux sont descendus dans la maison de M. Cortida, commandant la milice. Il y a eu il-

qu'il voulait l'empêcher de battre le premier, et il a battu le troisième, parce que celui-ci se plaignait du bruit qu'il faisait en battant le premier et le second.

Le premier étage est représenté par un petit vieillard fluet, qui n'a rien de remarquable qu'une perruque ressemblant, pour la couleur et la souplesse de sa toison, à une botte de saisis fanés ; dérangée par les émotions de l'audience, cette perruque se dresse menaçante au-dessus de l'oreille droite, et dissimule complètement l'œil gauche du témoin. Ce digne homme déclare se nommer Mercadet et être propriétaire.

Pluchonnet. — Ça se donne du propriétaire !... Principal locataire, vieux gringalet, c'est déjà trop.

M. Mercadet. — C'est moi qui loue, c'est moi qui donne congé, c'est moi qui touche les loyers... ; je puis donc me dire propriétaire sans manquer aux bienséances ni à la sainteté du serment.

M. le président. — Quels sont les faits dont vous plaignez ?

M. Mercadet. — Monsieur me devait un terme le 8 juillet ; ne me l'ayant pas payé, naturellement ça en aurait fait trois au 8 janvier ; et c'est pour éviter ce désagrément que je montais chez lui le 10 octobre, lorsque je le rencontrai sur le palier du second. Très-poliment, je lui tire ma révérence, mon bonnet de coton et mes deux quittances à la main ; il prend le tout et me le flanque par le nez. « Vous êtes un mal appris, lui dis-je ; décailliez de chez moi ! » Alors il se met à me prendre par les deux bras, et de mes deux épaules frappe le mur de façon à le renverser... Mais le mur était solide, et ce sont mes pauvres épaules qui ont eu tout le mal.

Vient le second étage ; c'est un honnête rentier entre deux âges, répondant au nom euphonique de Monminet. Sa figure a exactement la forme d'une caisse de cabriolet, et la comparaison est d'autant plus exacte qu'encadrée comme elle est d'un favori noir et d'un favori gris, elle représente parfaitement un véhicule traîné par deux chevaux déparés.

Feuilleton.

LA POPULARITÉ.

Comédie en 5 actes et en vers, de M. Casimir Delavigne.

C'est toujours un événement dans le public, que la première représentation d'un ouvrage de M. Casimir Delavigne, la réputation de l'auteur, la certitude par le public d'assister à une œuvre vraiment littéraire, tout concourt à attirer la foule. C'est ce qui est arrivé hier soir, au Théâtre Français, pour la première représentation de la Popularité, ouvrage attendu depuis long-temps et que l'on savait d'avance, renfermer une pensée politique.

La pensée, tout le monde la savait d'avance, mais on aurait voulu un but à cette pensée politico-dramatique, et malheureusement il est assez difficile à découvrir.

L'analyse en deux mots : Edouard Lindsay, aldermann de Londres, est le premier orateur de l'opposition dans le parlement ; il jouit de la plus grande popularité, et malgré l'indépendance et la droiture de son caractère, il est quelquefois l'esclave de cette volage déesse.

Pressé par ses amis politiques, par une famille qu'il aime, il porte au poste de lord-maire, un partisan secret des Stuarts. On repousse un très-galant homme parce qu'il est ami des ministres. Cependant à l'occasion d'un convoi (comme celui du général Lamarque), les partisans des Stuarts et ceux de la république préparent une révolution, le lord-maire n'est pas à son poste, et Lindsay est le seul alderman qui ne quitte point le poste du danger. Il peut donner gain de cause à ses amis, ou sauver la dynastie, en prenant les mesures nécessaires pour que force reste à la loi.

En prenant ces mesures, il peut perdre d'honneur son père et sa

l'illumination générale dans la ville. Les portraits de Christine et d'Isabelle étaient exposés dans la salle de l'ayuntamiento.

Quoique ce fût dimanche, on a continué le 25, la discussion de l'adresse à la chambre des députés. Rien de grave n'avait signalé le débat au départ du courrier.

Nous venons de recevoir le journal de Cadix, El Tiempo, jusqu'au 20 novembre. Le capitaine-général Cléonard n'avait pas, d'après ce journal, renoncé à l'idée de comprimer le mouvement de Séville; mais jusqu'à cette date il n'avait encore pris aucune mesure à cet égard, car l'état des esprits à Cadix ne permettait pas de faire partir les troupes de la garnison de cette ville sans courir le danger d'un mouvement semblable à celui de Séville.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 24 novembre :

« La question ministérielle n'a pas fait un pas depuis hier; personne ne veut faire partie d'un cabinet dont l'autorité se trouve circonscrite dans la ville seule de Madrid.

Il sera surtout difficile de trouver un ministre des finances de quelque valeur, car indépendamment de ce que les revenus de toutes les provinces sont retenus par les divers généraux, le pays est inondé de bons du trésor et de mandats sur la province non payés, et les produits de la Havane, des îles Philippines sont démis par anticipation pendant deux années.

Les nouvelles reçues par le gouvernement, hier au soir, apportent les détails de l'entrée triomphale du général Narvaez à Séville, et son acceptation des fonctions de vice-président de la junte supérieure; les espérances que l'on conservait encore d'un refus de coopération de sa part se trouvent ainsi déçues. Cette résolution confirme l'opinion que l'on avait, que ce mouvement insurrectionnel était préparé de longue main.

Les premières mesures de la junte vont être, assure-t-on, la levée d'un camp de 25,000 hommes qui portera le nom d'armée du Midi.

On a remarqué que les ambassadeurs d'Angleterre et de France n'avaient point été invités au brillant concert qui a eu lieu à la cour il y a deux jours. »

Madrid, 24 novembre.

On indique aujourd'hui comme devant être chargé de former la nouvelle administration, M. Armendariz, député. Il était sous-ministre au département de l'intérieur sous le ministère Calatrava et a constamment voté avec la majorité sous celui de M. d'Ofalia.

Il est probable néanmoins que le cabinet ne se formera qu'après l'arrivée du général Alax officiellement attendu demain. Plus que jamais la reine est dans la nécessité de s'assurer pour récompenser son ministère, de l'appui des généraux qui lui sont restés fidèles et surtout de celui du comte de Luchana, dont les dernières représentations ont été prophétiques en tout ce qui touche le général Narvaez.

Le courrier d'Andalousie a apporté des nouvelles de Séville du 21 et de Cadix du 20 qui sont beaucoup plus tranquillisantes.

A cette date, la junte de Séville n'avait pris encore aucune mesure.

HOLLANDE.

On écrit de Londres, le 29 novembre, à l'Avonbode :

Nous apprenons de bonne source, que comme la réponse que le roi Guillaume vient de faire à Londres ne contient pas plus une adhésion ou une adoption, que la communication qui y a donné lieu ne contenait une résolution ou une proposition déterminée, l'un est la suite de l'autre. Les deux pièces ne sont que des exposés de faits ou d'opinions.

L'Avonbode reproduit, comme bruit circulant depuis quelques jours, l'article du Handelsblad relatif à l'exécution du traité du 15 novembre, modifié quant à la dette et à la navigation de l'Escaut.

Le Handelsblad lui-même dit qu'il n'en a reçu la confirmation ni de La Haye ni de Londres.

Cependant le même journal publie encore une correspondance de Bruxelles où il est dit que la conférence ne veut plus s'occuper de la question territoriale. Les membres qui appuyent les réclamations de la Hollande veulent l'exécution

M. Monminet. — D'abord, je suis bon et d'un naturel excessivement pacifique, je ne couperais pas une antenne à une mouche, et je rougirais d'attacher un fil à la patte d'un hanneton.

M. le président. — Qu'avez-vous à dire sur l'affaire ?

M. Monminet. — Je vous devais cette exposition de mon caractère pour vous dire qu'entendant crier M. Mercadet, mon premier mouvement fut de voler à son secours. M. Mercadet n'eût pas été mon ami, que c'était mon semblable, et c'était suffisant.

M. le président. — Achevez-donc, monsieur !

M. Monminet. — Je sors donc de chez moi, et je vois cet homme, car il ne mérite pas son nom de M. Pluchonneau, qui tambourinait la muraille avec les épaules de mon ami. Je veux m'interposer, il me prend par un bras, ainsi que M. Mercadet, et le voilà qui se met à caramboler avec nos deux individus, jusqu'à ce qu'il ait eu assez. Voilà tout ce que je puis avoir l'honneur de dire au tribunal.

Le troisième étage est une vieille femme envers laquelle Pluchonneau n'a commis d'autres voies de fait que de lui enlever son tour, de s'en coiffer et de danser devant elle les danses les plus burlesques, avec accompagnement de force grimaces.

M. le président. — Pluchonneau, reconnaissez-vous les faits qui vous sont reprochés ?

Pluchonneau. — Tout ça, voyez-vous, il y a de quoi rire, et voilà tout.

M. le président. — Il n'y a pas de tout de quoi rire. Vous avez brutalement frappé deux hommes qui n'étaient certes pas de force à se défendre contre vous.

Pluchonneau. — Un homme en vaut un autre, et ils étaient deux.

M. le président. — Il paraît que vous avez la tête très-vive.

Pluchonneau. — La tête ! elle est excellente, la tête... c'est la main qu'est vive.

du traité dès qu'elle aura adhéré aux modifications concernant la dette. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre veulent par contre que toutes les dispositions financières, même la liquidation du syndicat, soient réglées avant cette exécution. Elles veulent même que la cession du territoire ait lieu dans un traité spécial entre le roi Guillaume et le roi Léopold.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 4 décembre.

Le roi est arrivé hier en ville à midi. M. le baron de Varennes, ministre de France à Lisbonne, a été reçu par S. M.

Le roi a reçu ensuite M. le baron Hurel, chef de l'état-major général, et M. le général Buzen, gouverneur de la résidence.

A deux heures, le roi est parti pour aller chasser dans la forêt de Soignes.

Par arrêté royal du 15 novembre dernier, M. le capitaine du génie de 1re. classe Allart, aide-de-camp de M. le général Goblet, a été promu au grade de major, et M. le capitaine du génie de 2e. classe Lagrange, professeur à l'école militaire, a été nommé capitaine de 1re. classe.

Les sections centrales des budgets de la guerre et des travaux publics se sont réunies ce matin, et ont presque achevé leur examen. Leurs rapports seront incessamment présentés à la chambre.

Le bruit courait aujourd'hui à la chambre qu'une dépêche télégraphique aurait apporté la nouvelle d'une tentative d'assassinat contre Louis-Philippe.

Nous apprenons que S. A. R. Mgr. le duc régnant de Saxe-Cobourg et de Gotha vient de conférer la grande croix de l'ordre d'Ernest de Saxe à S. A. le prince de Ligne.

Le service des Ambulances de l'armée est entièrement réorganisé depuis trois jours; le personnel disséminé dans les hôpitaux et autres établissements, a été reporté dans de nouveaux cadres, et les employés de tous les grades ont reçu l'injonction de se tenir prêts à partir au premier ordre qui sera donné. On s'occupe de la mise en état du matériel.

(Commerces.)

L'on doit des remerciements à M. le ministre des travaux publics, qui a bien voulu mettre à la disposition de la Société Philanthropique deux chars-à-bancs pour amener et ramener par le chemin de fer les chanteurs de la Société des Chœurs de Gand, pour le concert des pauvres de Bruxelles.

Hier a été jugé en cour d'assises l'affaire du Cerbere (M. Devos) plaignant en calomnie, contre le Mephistophèles (M. Wuillot). Ce dernier, défendu par M. Defrenne a été condamné à cent francs d'amende. M. Van Camp, remplissant les fonctions du ministère public, a soutenu que Wuillot, en portant plainte de son côté contre M. Devos, s'était dessaisi du droit d'injurier ou calomnier à son tour sous prétexte de compensation.

Hier lundi, grand remue-ménage au meeting. Les adversaires de Kats n'ayant pu obtenir la parole, la lui ont ôtée à lui-même par leurs cris. Des rixes se sont élevées, surtout lorsqu'il s'est essayé à prêcher la communauté des femmes et des biens. Les vrais ouvriers se récrièrent contre de semblables doctrines, enfin la salle devint une arène et le grand réformateur prit la fuite, en descendant la fenêtre par une échelle, poursuivi des cris de: A bas l'orangiste masqué ! A bas le mauvais belge ! La police survint et arrêta un ouvrier ébéniste qui se montrait le plus animé contre le tribun de la dictature terroriste.

Bruxelles, le 4 décembre. — (5 heures.) — Toujours la même pesanteur dans les transactions. Les cours fléchissent d'une manière sensible devant les bruits d'une préparation à la guerre. On persiste cependant à croire qu'il interviendra une décision définitive par la voie diplomatique.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A., 5 P. c. 101 1/4 P. 4 p. c. 91 1/2 P., 3 p. c. 75 P. Société Générale titres en nom fr. 827 P., certificats au porteur émission de Paris 1750 P., Société de Mutualité 1107 50 (110 5/4) A.; Banque de Belgique 1425 (442 1/2) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1190 (109) P.; Société Nationale 1300 (120) P., Banque Foncière 1007 50 (100 5/4) A.; Chemin de fer Sambre et Meuse 86 (450) A.

La maille estafette est arrivée très tard, mais la baisse de 5/8 sur l'acif espagnol était connue par pigeon, coté 13 7/8 P. ou ferme 10 argent avec peu d'affaires.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 16 15 7/8 16 16 1/2 A.

Amsterdam, 2 décembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 54 5/8 1/2 5/8 1/4 1/8 1/16 Société de commerce 176 1/2 175 5/4; Ardoin, 16 1/2 7 1/16

M. le président. — Avez-vous déjà été arrêté ?

Pluchonneau. — Certainement.

M. le président. — Pour quel motif ?

Pluchonneau. — Ma femme était accouchée...

M. le président. — Je vous demande pourquoi vous avez été arrêté.

Pluchonneau. — Vous ne voulez pas me laisser dire... Ma femme étant accouchée, j'ai mieux aimé monter la garde auprès d'elle qu'à la mairie, et je l'ai gobé de vingt-quatre heures.

M. le président. — C'est donc pour la garde nationale que vous avez été arrêté ?

Pluchonneau. — Vingt-quatre heures d'hôtel des z'haricots, v'la la chose.

Le tribunal condamne Pluchonneau à quinze jours d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

(Gaz. des Tribunaux.)

L'HIPPOGRIFFE. — Le Sémaphore publie, dans son numéro du 26 l'extrait suivant d'une lettre de Livourne, à lui communiqué par M. R..... peintre distingué de Marseille, qui garantit la bonne foi de son correspondant. Le fait rapporté est en effet assez extraordinaire pour avoir besoin d'être attesté plutôt deux fois qu'une. Voici la lettre :

« Livourne, 16 novembre 1858.

Nous sommes tous ici dans l'étonnement depuis l'arrivée du navire américain le Bustard, qui vient de la Colombie. Il avait à bord le sieur Martin Ootaya, son fils Pamela et un coursier d'une nouvelle espèce que le sieur Martin est parvenu à dompter par une adresse incomparable. Ce coursier est un condor des Cordillères, oiseau dont les ailes ont trente-deux pieds d'envergure. Ce terrible monarque des airs est tellement doux et apprivoisé, que le fils du sieur Martin Ootaya s'en sert

Le Handelsblad n'a reçu aucun renseignement pouvant confirmer ou infirmer la nouvelle qu'il a donnée hier concernant la résolution prise par les cinq pu sances.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures par l'appel nominal. M. Mast de Vries présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de transfert à opérer au budget des affaires étrangères. — L'impression en est ordonnée.

M. Delanghe. Messieurs, la commission chargée de l'examen des traités de commerce conclus avec la France et la Porte ottomane, a pris communication de la pétition de la chambre de commerce de Bruges; elle a cru à l'unanimité qu'il serait inconvénient de renvoyer à l'avis préalable des chambres de commerce un traité qui porte déjà l'avis des parties contractantes, la commission du reste ne fera son rapport qu'à la fin du mois, de manière que dans cet intervalle elle pourra recevoir toutes les observations que les chambres de commerce voudraient lui adresser. Elle propose l'ordre du jour sur la pétition. — Ces conclusions sont adoptées.

M. de Brouckere. Dans une séance précédente, un honorable membre a demandé que la commission des pétitions fit un prompt rapport sur les pétitions adressées par les élèves des universités du royaume, tendant à obtenir une loi qui fixe un nouveau délai pendant lequel les aspirants au doctorat ne fussent pas obligés de passer leur examen sur les nouvelles matières introduites dans la loi de 1853.

Il est urgent que l'on s'occupe de cette matière, car tous les intéressés sont dans la plus grande incertitude.

M. Zoude annonce que ce rapport sera présenté demain.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le timbre.

M. le président. Deux nouveaux sous-amendements ont été déposés sur le bureau.

Le premier est de MM. Dubus aîné et Demonceau. Il fixe le droit ainsi qu'il suit : 2 1/2 centimes pour chaque feuille de 47 1/2 décimètres et au-dessous; 3 centimes de 17 1/2 à 25 décimètres inclus; 4 centimes de 25 à 32 1/2 inclusivement; 5 centimes pour chaque feuille de dimension supérieure.

Le second est de M. Gendebien. Il fixe le droit à 1/2 centime par chaque cinq décimètres carrés de superficie.

Ces deux amendements sont successivement développés et appuyés.

M. Dumortier dépose et développe un amendement ainsi conçu :

Pour chaque feuille de moins de 17 1/2 décimètres 3/2 centimes; de 17 1/2 décimètres à 22 1/2 sans y atteindre, à 2 1/2 cent.; de 22 1/2 à 30 décimètres sans y atteindre, à 3 cent.; de 30 décimètres et au-dessus, à 4 cent.

La clôture est demandée et prononcée. L'amendement de M. Gendebien est mis aux voix et rejeté, celui de M. Dumortier est également rejeté.

L'amendement de MM. Dubus aîné et Demonceau est mis aux voix par appel nominal. Il est adopté par 49 voix contre 32.

L'amendement de M. Van Volxem est ensuite adopté, dans les termes suivants : « Il sera fait restitution aux éditeurs de journaux et écrits périodiques soumis au timbre, de tout ce que chacun d'eux aura payé, depuis le 1er janvier 1859, au-delà du droit fixé par la présente loi.

L'ensemble de la loi est ensuite mis aux voix par appel nominal, et adopté par 66 voix contre 13. Les opposants sont MM. F. de Mérode, D. Questne, Devaux, Dumortier, Eloy de Burdinne, Heptia, Lebeau, Mast de Vries, Mikamps, Mercier, Pirmez, Rogier et Verduessen.

MM. Frison et Gendebien se sont abstenus parce que le dégrèvement accordé à la presse leur paraît insuffisant; mais ils n'ont pas voulu voter contre la loi, parce qu'elle contient néanmoins quelques améliorations.

L'ordre du jour appelle maintenant la discussion du projet relatif aux crédits supplémentaires demandés par M. le ministre de la guerre (M. le ministre étant absent, la séance est suspendue pendant quelques instants.) M. le ministre de la guerre est introduit, la séance est reprise. La discussion est ouverte sur le projet.

M. de Brouckere. Je ne viens pas m'opposer à la demande faite par M. le ministre de la guerre; mais avant de voter cette allocation, je lui demanderai quelques explications.

Vous vous rappelez que, dans le discours du trône, le roi nous a dit : « Des dépenses considérables devront continuer à grever le maintien de notre force militaire. Cependant pour le moment, aucune charge nouvelle ne vous sera proposée. Rien n'est changé dans la force numérique et dans la position de l'armée qui menace notre frontière, du Nord; l'état de notre armée doit rester le même. »

A cela la chambre a répondu que les besoins de l'armée ne manqueraient pas d'être l'objet de notre vive sollicitude.

Le discours du trône a été prononcé le 15 novembre, et le 26 M. le ministre de la guerre est venu demander une allocation nouvelle. On en a tiré la conséquence dans le pays, qu'entre le 15 et le 26 novembre, il était survenu des circonstances telles que le pays se trouvait plus menacé aujourd'hui qu'avant cette époque. De là de vives inquiétudes se sont élevées des esprits, à tel point que si les renseignements qu'on m'a donnés sont exacts, et j'ai lieu de le croire d'après la source où j'les ai puisés, les relations commerciales sont déjà en souffrance par suite de ces inquiétudes; quant à moi je ne les crois pas fondées. Si j'ai bien compris les intentions de M. le ministre de la guerre, en demandant 5,544,950 fr. son but unique est de mettre l'armée sur pied convenable, de remplir les cadres, et de la mettre en mesure d'assurer la défense du pays à tout événement. Je crois donc que la demande de M. le ministre n'est nullement de nature à inquiéter le pays.

Cependant comme il paraît exister une espèce de contradiction entre le discours du trône et la demande de M. le ministre, et celles de M. le ministre des finances, tendant à obtenir 45 centimes additionnels sur tous les impôts, je pense qu'il serait important que le gouvernement nous donnât quelques explications.

M. le ministre de la guerre. La demande de l'allocation qui a été faite et celles qui certainement vous seront faites encore, n'ont pour objet que de prendre toutes les mesures pour que, le cas échéant, le gouver-

comme d'un cheval, se place sur son dos, et, à la grande surprise de tout le monde, s'envole avec lui à une hauteur démesurée. Le jeune Pamela, armé d'un petit bâton qui termine une pointe d'acier, le dirige comme un cheval.

La première ascension a eu lieu hier à midi; il est parti de la Place d'Armes, et à une certaine hauteur, le jeune Pamela s'est mis debout et a salué les habitants de Livourne, en agitant son mouchoir. Ensuite, il a de nouveau enfourché son condor, et nous les avons vu disparaître, dans un clin d'œil. L'oiseau et l'enfant qu'il portait sont arrivés à Florence en douze minutes; le soir ils ont été de retour; l'enfant était porteur d'un certificat des autorités de Florence. La foule va voir ce condor; on paie 2 fr. par personne. Le sieur Martin doit conduire son fils et le condor à Milan, d'où ils se rendront à Paris.

On lit dans le Journal de l'arrondissement du Havre du 25 novembre :

« Il y a quelques jours, la clameur publique avait désigné à M. le maire de Plumetot, près Caen, le domicile d'une vieille demoiselle. On prétendait que des émanations cadavériques s'échappaient de l'appartement où elle était enfermée depuis quelques jours; tout le monde croyait à l'existence d'un crime. La porte est enfoncée : que l'on juge de la surprise des spectateurs!... Dans un coin de la chambre, sur une boîte de paille, repose la vieille fille; dans son propre lit, mollement étendus dorment huit chats bien gras et bien dodus; un peu plus loin, et dans le même lit, les cadavres de deux de ces animaux enveloppés dans du linge blanc et donnant des signes évidents d'une détérioration avancée. Le maire fit nettoyer l'appartement et chasser ses animaux, au grand déplaisir de leur maîtresse. Conçoit-on un pareil amour pour la race féline ? »

nement puisse mettre sous les armes toutes les forces qui lui sont accordées annuellement par la loi.

Le discours du trône a dit que rien n'était changé à notre situation militaire, et qu'il fallait maintenir les dépenses nécessaires pour continuer notre état militaire. Mais la chambre elle-même a, par sa réponse, opéré une espèce de changement dans cette situation, en manifestant son intention de combattre; elle a donc mis le gouvernement dans l'obligation de se mettre de suite en une attitude telle, qu'il pût se trouver en position de combattre. Voilà le véritable objet du projet.

Les mesures qu'il faut prendre nécessitent des dépenses, il y a des organisations à compléter, des précautions à prendre; et les sommes demandées n'ont absolument pour objet que de se mettre en mesure, pour que, dans un cas donné, on pût mettre sous les armes toutes les forces militaires du pays. (Très-bien.)

M. Gendebien. J'ai droit de m'étonner, messieurs, qu'au sujet de l'allocation des fonds demandés par M. le ministre de la guerre, M. le ministre des affaires étrangères ne soit pas à son poste.

M. le ministre de la guerre nous a dit tout ce qu'il pouvait dire. La chambre a manifesté la ferme volonté (volonté dans laquelle j'espère qu'elle persistera) de défendre l'honneur du pays, l'intégrité du territoire, et l'indépendance nationale; elle a dit qu'elle était prête à faire tous les sacrifices.

M. le ministre de la guerre, interprétant la volonté de la chambre, demande des subsides pour se mettre en mesure d'agir en conformité de l'unanimité de la chambre. Mais nous avons le droit de demander à M. le ministre des affaires étrangères, qu'elle est notre position diplomatique à l'égard de l'étranger. On n'augmente pas une armée avant de savoir ce que l'on veut faire.

Nous avons le droit de demander si nos frontières sont plus menacées aujourd'hui que le jour de l'ouverture de la session; M. le ministre doit nous faire un rapport sur la situation de la diplomatie extérieure. Divers bruits ont circulé depuis un mois; depuis dix jours, ils sont devenus plus alarmants: on nous annonce qu'un protocole définitif a statué entre le roi Guillaume et la Belgique; qu'il a réduit la dette sans la rendre équitable, et qu'il a résolu, quant à la question territoriale, de ne jamais dévier des 24 articles. Si cela est vrai, nous devons savoir si le ministre est fermement résolu à défendre le pays, car si en définitive on veut reculer, à quoi bon voter des fonds pour l'armée?

Si on doit juger du présent par le passé, nous pourrions craindre une nouvelle mystification. Chaque année, quand il est question des budgets, on a toujours cherché les moyens d'effrayer le pays, par des événements futurs plus ou moins menaçants, cela nous porterait à croire qu'aujourd'hui cette fantasmagorie se borne à l'augmentation du budget des recettes, et n'aboutisse qu'à amener un budget de paix plus fort qu'un budget de guerre. Voilà ce que la nation redoute. Je suis convaincu que l'immense majorité du pays est prête à tous les sacrifices, mais elle doit connaître quel en sera le résultat. Car si on veut céder et finir par accepter les 24 articles, il vaudrait mieux le déclarer de suite; il serait alors inutile de jeter de l'argent pour des équipements, des remontes de cavalerie et d'artillerie, alors qu'on ne serait pas dans l'intention de combattre.

Un autre bruit a circulé, et ce bruit a trouvé assez généralement crédule; c'est que le gouvernement prussien aurait fait parvenir au nôtre soit directement soit par le gouvernement français, une communication de laquelle il résulterait qu'il serait fermement résolu à ne jamais consentir à aucune modification du traité des vingt-quatre articles sous le rapport de la question territoriale; nous aurons droit de demander à monsieur le ministre des affaires étrangères des explications sur ce fait, au moment où il s'agit de mettre à contribution ceux que nous représentons ici, et dont nous sommes appelés à défendre les intérêts.

Une explication franche et nette de la part du ministre des affaires étrangères est indispensable, quand depuis l'époque du congrès national jusqu'à tout récemment, M. le ministre des affaires étrangères a été d'une opinion toute contraire à celle qu'il paraît avoir adoptée aujourd'hui, je dis qu'il paraît, parce qu'il ne s'est nullement expliqué sur la ligne qu'il veut suivre. Vous vous rappelez que M. de Theux a voté les dix-huit articles au congrès national; à la chambre il a voté les vingt-quatre articles et les a proposés comme ministre. . . . (non, non) il était ministre. . . . (non, non) n'importe, il les a votés comme membre de la chambre.

M. le ministre des finances. Il y en a bien d'autres.

M. Gendebien. Cela est vrai. Mais cela n'empêche pas que nous ne sachions quel système il veut suivre. Je ne demande pas qu'il quitte le ministère; je n'ai nul besoin de lui succéder; mais j'ai droit de m'étonner qu'après avoir voté en 1851 les dix-huit et les vingt-quatre articles, on se mette dans une position de soulever une opinion tout opposée, et par conséquent de demander des explications, et qu'il nous dise quels sont les motifs de ce volte-face complet. S'il nous donne des raisons péremptoires, j'appuierai le ministère; si je vois de l'hésitation, je refuserai le subside, afin d'avoir un autre ministre qui nous offre plus de garantie.

Il est prudent, il est utile pour le pays qu'on sache quel usage on veut faire des subsides. Je suis loin de refuser le crédit actuel; je le voterai, quelle que soit la réponse du ministre, mais je demande qu'il nous donne des renseignements qui puissent satisfaire ceux que je représente.

M. Dumortier. Je ne puis pas croire que dans des circonstances aussi solennelles, où se trouve le pays en ce moment, il puisse y avoir personne dans la chambre ni dans le ministère qui puisse penser à une mystification envers le pays. Le vote de la chambre a été trop formel, et il a été adopté par le ministère avec trop d'unanimité pour élever le moindre doute à cet égard.

La chambre a protesté à l'unanimité, à la face du peuple et de l'Europe entière, de la volonté inébranlable de ne payer qu'une part légitime de la dette, et de conserver le Limbourg et le Luxembourg. Elle a ajouté qu'elle était prête à faire des sacrifices pécuniaires pour donner un gage de paix à l'Europe. Après une déclaration aussi solennelle, aussi unanime, comment pourrait-on supposer qu'on peut avoir une arrière-pensée pour céder le territoire? Si un ministre agissait ainsi, son rôle serait bientôt joué; il n'aurait qu'à quitter à l'instant le banc ministériel. Mais on ne peut rien supposer de semblable dans les mesures du gouvernement. La demande du ministre de la guerre n'est que le corollaire indispensable de l'adresse que nous avons votée, et le vote que vous allez émettre prouvera à l'Europe entière que l'énergie que nous avons déployée n'était pas une vaine parade. (Très-bien.)

M. Gendebien réplique que s'il a parlé de mystification, c'est qu'il était fondé à le faire, le ministre ayant souvent abusé de l'espèce de crainte qu'il parvenait à inspirer.

Il rappelle que, quant à lui, il n'a jamais varié d'opinion, qu'il a voté constamment contre les 18 et les 24 articles, et qu'au moins on ne peut lui adresser aucun reproche de versatilité.

La clôture est prononcée. Le projet de loi est adopté à l'unanimité des 78 membres présents.

La séance est levée à 5 heures, et renvoyée à demain 2 heures.

LIÈGE, LE 5 DÉCEMBRE.

DE LA LIBERTÉ DE L'ESCAUT.

Indépendamment des questions importantes que vient de soulever la possession du Limbourg et du Luxembourg, il en est une autre qui intéresse, au plus haut degré, la prospérité de la Belgique entière: c'est celle de la liberté de l'Escaut. Si nos droits et nos prétentions, en ce qui concerne le territoire, ont trouvé d'éloquents défenseurs, tant parmi les représentants du pays que parmi les organes de la presse, les intérêts de la Belgique, relativement à la libre navigation de l'Escaut, n'ont pas été soutenus avec moins de force et de dignité.

Un écrivain, qui paraît les avoir étudiés à fond, vient de publier, sur cet objet, une brochure aussi remarquable par le fond que par la forme. Son travail peut-être divisé en deux parties. Dans la première, il démontre que le principe de la liberté de l'Escaut a été formellement consacré par le traité de Vienne, et que ce principe a été également admis

par la conférence de Londres. Dans la seconde, il examine les questions de pilotage et de balisage, et prouve qu'il importe à la sécurité du commerce européen, de stipuler les conditions d'un pilotage facultatif à régler par la conférence entre la Belgique et la Hollande. Nous ne reproduisons pas les observations que l'auteur fait valoir en faveur de la liberté de l'Escaut. Qu'il nous suffise de dire que sa démonstration ne laisse rien à désirer. Cette question d'ailleurs ne saurait plus être sujette à la moindre contestation. Elle a été explicitement résolue, dans le sens des vrais principes de droit public, et tous les efforts de la Hollande ne sauraient nous ramener vers le traité de Munster. Mais la question de pilotage peut susciter encore des difficultés. C'est donc sur celle-ci qu'il faut insister.

Le pilotage, considéré dans sa cause et dans sa fin, est uniquement une institution de sécurité. Il en est de même du balisage. Près de certaines côtes et en certains endroits, les navigateurs qui peuvent ne pas avoir la connaissance, ou du moins l'habitude et la pratique des lieux, ont besoin d'indices et de guides particuliers. Il leur faut, pour les conduire à travers les difficultés et les écueils, des hommes d'une expérience spéciale. Que le salaire de ces hommes, que le prix de ces indices soient à la charge de ceux qui en tirent profit, c'est une chose raisonnable et de toute équité. La se borne tout ce qui constitue le pilotage.

Partant de ce point, que le pilotage n'est autre chose qu'une institution de sécurité, l'auteur est conduit à examiner à quelles conditions cette sécurité peut exister.

A qui importe-t-il que la navigation de l'Escaut ne présente pas de danger?

De qui dépend la sécurité de cette navigation? A la première de ces questions, l'auteur répond: la sûreté de l'Escaut importe à toutes les nations, car un grand nombre ont des navires qui entrent dans l'Escaut, et toutes peuvent, à des époques indéterminées, rechercher le même avantage;

A la seconde de ces questions, l'auteur répond: la sûreté de la navigation sur l'Escaut dépend de deux pays seulement; de la Hollande et de la Belgique, gardiennes naturelles du fleuve; en sorte que la fortune du commerce se trouve, sous ce rapport, partiellement livrée à la seule merci de deux peuples.

Mais de ces deux peuples, l'un n'a-t-il pas un intérêt supérieur à ce que le cours de l'Escaut présente, quelque chose qui advienne, toutes les garanties possibles, et l'autre n'aurait-il pas, au contraire, un intérêt particulier à ce qu'il n'en offre aucune?

Evidemment pour elle le Belgique se trouve dans le premier cas; l'Escaut est pour elle un fleuve essentiel; c'est son âme, c'est sa vie; donc il lui importe, encore beaucoup plus qu'à tous les autres pays, que la navigation en soit paisible et sûre;

Evidemment aussi, la Hollande est particulièrement intéressée à ce que la navigation de l'Escaut n'inspire aucune confiance. Elle tirerait profit des relations enlevées à la Belgique, et le soin de l'intérêt particulier s'exalte si souvent jusqu'à la passion, et peut entraîner si loin les hommes, qu'en vérité il n'est pas de soupçon qui ne puisse être excusé.

L'auteur conclut de là, que livrer à la Hollande le pilotage souverain sur l'Escaut, ce serait lui mettre en main une arme qui pourrait un jour devenir dangereuse pour tous.

Mais comment donc régler les conditions de pilotage? Abandonnera-t-on ce soin à la Belgique ou à la Hollande? Mais il est à craindre que l'on ne parvienne pas à s'entendre, et que la Hollande, à chaque instant, ne suscite des entraves semblables à celles qui ont, pendant quinze ans, compliqué les négociations relatives au Rhin!

L'auteur pense donc que la conférence elle-même devrait déterminer ces conditions.

Maintenant, de quelle manière ce point peut-il être réglé par la Conférence?

Un moyen se présente de résoudre cette question, en respectant tous les droits et tous les intérêts, ce moyen c'est l'établissement d'un pilotage facultatif, depuis la mer jusqu'à Anvers et depuis Anvers jusque dans la mer. Pour le choix des pilotes, il serait libre aux navigateurs de donner la préférence à la Hollande ou à la Belgique. Aucune contestation raisonnable ne pourrait s'élever à ce sujet, car, d'un côté, personne n'a le droit de prétendre à la domination de l'Escaut, et, de l'autre, il est dans le droit des gens et de l'intérêt de tous les peuples commerçants, qu'une pareille disposition existe. Ce serait d'ailleurs la conséquence de la liberté de ce fleuve.

Il est de toute équité qu'il y ait des frais de pilotage, et que ces frais soient supportés par les navires qui montent ou qui descendent les eaux du fleuve, parce que, pour ces navires, c'est le salaire d'un service rendu; mais il est également de toute équité que le pilotage ne produise que ce qu'il coûte, et qu'il ne devienne pas une institution fiscale. Il importe en effet que les frais de pilotage sur l'Escaut soient le plus possible modérés. Ce principe a déjà été consacré.

Eh bien, d'un côté, la Hollande, on peut en être sûr, cherchera toujours bien plus à augmenter ces frais qu'à les diminuer. Elle en a agi de cette sorte, même alors qu'elle était unie à la Belgique. On peut à cet égard se rappeler les réclamations infructueuses que le commerce d'Anvers n'a cessé d'adresser alors au gouvernement des Pays-Bas contre l'énormité des charges qui lui étaient imposées.

Que ferait-elle donc aujourd'hui qu'il y a désunion politique, et, sous certains rapports, rivalité commerciale? D'un autre côté, la Belgique aura toujours intérêt, non seulement à ce que l'Escaut présente toute sécurité, mais à ce qu'il présente toute sécurité avec le plus d'économie possible.

Comme on le voit, les intérêts sont directement contraires. Le tarif de ce pilotage paraîtra toujours trop léger à la Hollande; il ne saurait l'être assez pour la Belgique et pour toutes les nations commerçantes.

Ces deux pays s'entendraient donc difficilement sur ce point, s'il dépendait d'eux de le régler. Ce n'est cepen-

dant pas un problème difficile à résoudre. Il suffit de calculer, largement même s'il le faut, les dépenses de toute nature que peuvent entraîner les besoins du pilotage; puis ce calcul fait, de chercher quelle doit être la cote-part des navires qui remontent et qui descendent l'Escaut. Si l'on établit le droit sur cette base, si l'on se contente d'exiger la seule chose équitable, c'est-à-dire le salaire du service rendu, et cela proportionnellement, la rétribution que l'on demandera sera certes très modérée. Eh bien, c'est là ce qu'il convient de poser en principe, et ce principe posé, on doit arrêter définitivement les conditions extrêmes auxquelles la Hollande et la Belgique pourront fonder leurs établissements de pilotage.

Ainsi, pilotage facultatif sur l'Escaut, et fixation d'un droit modéré, voilà ce que demande aujourd'hui l'intérêt général.

Enfin la question du timbre des journaux a été décidée, un amendement de MM. Dubus aîné et Demonceau, adopté par la chambre, a fixé le droit ainsi qu'il suit:

Chaque feuille de 17 décimètres et demi et au-dessous, payera 2 centimes 1/2.

Les feuilles de 17 1/2 décimètres à 25 décimètres inclus, payeront 5 centimes.

Celles de 25 à 32 1/2 décimètres, 4 centimes.

Enfin, chaque feuille au-dessus de cette dimension payera 5 centimes.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins mettra en adjudication le lundi 10 décembre prochain, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, les travaux d'entretien et de construction du pavage de la petite voirie, pendant les années 1859 et 1840.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la ville, où l'on peut en prendre connaissance.

A Liège, le 28 novembre 1858.

AVIS. — ARPENTEURS.

Le Gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance des personnes qui ont l'intention de subir l'examen requis pour pouvoir exercer la profession d'arpenteur, que la commission, instituée par l'arrêté du 31 juillet 1825, pour procéder à l'examen de ces candidats, se réunira à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, le lundi 17 décembre prochain à dix heures du matin.

A Liège, le 23 novembre 1858.

Baron VANDENSTEEN.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeu 6 novembre 1858, seconde et avant dernière représentation de MM. les artistes de Lyon. JEAN DE PARIS, opéra. VOULOIR C'EST POUVOIR, vaudeville.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 5 DÉCEMBRE.

Naissances: 5 garçons, 7 filles.

Décès: 2 garçons, 5 hommes, 1 femme, savoir: Hubert Meirs, cordonnier, âgé de 89 ans, rue Grande Bèche, veuve de Marie Joseph Hendricé. — Gles. Wilhemme, tailleur, âgé de 88 ans, rue Grande Bèche, époux de Mag. Postula. — Franç. Barthelemi Grand-pré, cultivateur, âgé de 82 ans, rue Grand Jonckex, époux de Marie Henard. — Ferdinand Oettel, musicien au 1^{er} régiment de ligne, âgé de 28 ans, rue St-Severin, célibataire. — Pierre Decoyer, caporal au 5^e régiment chasseur à pied, âgé de 25 ans, célibataire. — Jeanne Damoiseau; fileuse, âgée de 60 ans, rue Terre en Bèche, veuve de Mathieu Libert.

Du 4. — Naissances: 5 garç., 2 filles.

Décès: 2 filles, 2 femmes, savoir: Marie Gen. Devocht, couturière, âgée de 74 ans, au Potay, épouse de Lambert Warnotte. — Pile. Deglain, s. prof., âgée de 71 ans, rue Chaussée-des-Prés, épouse séparée en 2^e nocés de Jean Henri Tonglet. — Marie-Joséphine Ansay, revendeuse, âgée de 65 ans, rue Pierreuse, épouse de Henri Joseph Hakin. — Marie Louise Lambertine Monzon s. prof., âgée de 26 ans, rue des Ursulines, épouse de Jean Joseph Bury.

ANNONCES.



Un petit CHIEN ÉPAGNEUL, de petite espèce, blanc, marqué de taches brunes, portant un collier en maroquin et répondant au nom de PIGNAUF, s'est égaré le 4 courant. — Bonne RECOMPENSE à celui qui le ramènera au n^o 857, place du Spectacle. 1688

Le docteur TALMA sera de nouveau à Liège mardi et mercredi prochain, hôtel d'Angleterre.

Un REMPLAÇANT ou un SUBSTITUANT pour la classe de 1857, peut se présenter rue derrière la Magdelaine n^o 5.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEL ACCORDEON

à deux octaves et demis tons, n'ayant pas servi, chez M. LEVASSEUR, Maison Orban.

J. BACHA,

PIED DU PONT-D'ILE, N 763,

vient de réassortir ses MAGASINS DE MUSIQUE, d'INSTRUMENTS, Cordes idem, Orgues pour la danse, Nouveautés, Quincailleries, grand assortiment d'ACCORDEONS, Boîtes à musique, OUVRAGES de SPA, beau et grand choix d'OBJETS pour cadeaux de St-NICOLAS et D'ÉTRENNES, grande quantité de jeux. Tout au plus bas prix. 1660

A LOUER POUR MARS PROCHAIN, UN JARDIN entouré de murs, avec une petite habitation, situé en Jonfosse, presque en face du Gazomètre. S'adresser rue Pont-d'Ile, n. 52.

à vendre de gré-à-gré

UNE **belle et grande maison,** Située à Liège, rue Neuve derrière le Palais, n° 447, ayant une sortie rue des Ravets. Plus une PIÈCE DE TERRE contenant un bonnier, située à Neuf-Château. S'adresser à M^e DUSART, notaire à Liège. 1579

A LOUER POUR LE 1er MARS 1839.

JEUDI 27 DÉCEMBRE 1838 à neuf heures du matin,

LA **COMMISSION DES HOSPICES DE LIÈGE,** EXPOSERA EN LOCATION, Dans la Salle de ses Séances rue Féronstrée,

UNE **MAISON ET DÉPENDANCES,**

Avec deux ares de cotillage et 47 de houblonnière, le tout situé en Cornillon quartier de l'Est de cette ville, le tout tenu par les frères Cambresier. UN JARDIN avec CABINET, situé au Péry, quar tier de l'Ouest, tenu par le S^r J. Andrien. UN JARDIN avec CABINET, situé rue Frère-Michel tenu par Servais Delfosse. 19 ares de VIGNOBLES, situé à Tilleur et tenu par P. M. Frankignoule. 18 ares de PRAIRIES, situées à Imbourg et tenue par M. Favoué Houbotte. 44 ares de TERRE, située à Votemme et affermée à W. Maghin. Et le 28 du même mois, 96 ares de TERRE, située à Oupeye et tenue par le S^r J. Loly, 1097 ares de TERRE en 18 pièces situées à Hanefte et à Verlaine, et affermées à M. Favoué Berleur, 1053 ares de TERRE en 10 pièces, situées à Widoye et à Fimael, et tenues par J. Houbrix et M. Ramakers, 15 ares de TERRE, situées à Wonck, tenue par J. Libert et 26 ares de TERRE, située à Othée et tenue par J. Renard. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices.

Véritable Essence

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE DE BRETON, PHARMACIEN, RUE D'ARGENTEUIL, 51, A PARIS.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, DES DARTRES, et généralement de toutes les maladies qui sont dues à une acreté ou à un vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifique par les premiers docteurs de Paris, pour combattre avec succès les accidens qui suivent l'usage immodéré du mercure. 4 f. le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Decamps, ph., rue de la Régence, à Liège, où se trouve aussi la Pommade du célèbre Dupuytren, contre la perte de la chevelure.

PALAIS KAROLY A VIENNE.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE, aura lieu irrévocablement le **3 Janvier 1839**

SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT. LE TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS

DU GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS DE M. LECOMTE KAROLY A VIENNE,

Avec ses vastes édifices secondaires et dépendances considérables composées d'une Ferme, Parc, Jardins, 2 grands emplacements à construction et dont la valeur de l'estimation judiciaire s'élève, suivant acte authentique déposé auprès de la chambre aulique impériale et royale, à

DEUX MILLIONS 387,500 florins valeur de Vienne, Les 24,099 gains accessoires très-considérables consistent en florins 100,000, 60,000, 48,000, 35,000, 25,000, 6,000, 3,500, 3,000, 1,500, etc.

PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 bleue gagnant forcément au moins 5 flor. ; pour fr. 200, treize actions dont 2 bleues et pour 400 fr. 24 actions dont 4 bleues, et en sus comme faveur particulière un billet-prime rouge devant gagner au moins frs. 22 1/2 v. de Vienne.

Les actions bleues et rouges jouissent encore, outre leur gain sûr, de l'avantage distingué, de prendre part à un tirage séparé, consistant en 100 primes de frs. 25,000, 6,000, 3,500, 3,000, 1,500.

Le paiement peut se faire en remises sur Paris, Bruxelles, etc, ou après réception des actions contre notre mandat. En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, ainsi que dans le temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnans.

J.-N. TRIER et Comp., Banquiers et Receveurs-Généraux à Francfort s/M. 1853

A LOUER pour Noël une belle et commode MAISON, rue Agimont, N° 15, contenant salon, place à manger, cabinet, cuisine, deux pompes, caves, cour et un petit jardin, plus aux étages six chambres et un grand grenier. S'y adresser les après-dîner.

VENTE

DE TRÈS

BONNES RENTES.

Le 10 DÉCEMBRE 1838, à 9 heures du matin, CHEZ M. DEQUINZE, AUBERGISTE A VISÉ, IL SERA VENDU

AUX ENCHERES PUBLIQUES

par le ministère du notaire LEROUX, en présence de M. le Juge-de-Paix du canton de Dalhem, les

rentes perpétuelles

SUIVANTES :

- 1^o Une de 121 francs 55 centimes au capital de 3636 fr. 72 c., due par Mde. veuve Lohay de Liège.
- 2^o Une de 19 fr. 44 c. au capital de 504 fr. 60 c., due par Arnold Thomson de Clermont.
- 3^o Une de 177 fr. 75 c. au capital de 3555 fr., due par M. Walter-Joseph-Simens de Mâestricht.
- 4^o Une de 118 fr. 50 c. au capital de 2370 fr., due par ledit M. Simens.
- 5^o Une de 36 fr. au capital de 720 fr, due par la V^e Antoine Woyasse de Theux.
- 6^o Une de 48 fr. 62 c. au capital de 972 fr. 25 c., due par l'épouse Jacoby et autres de Stembert.
- 7^o Une de 10 fr. au capital de 200 fr., due par Willem-Clein de Blistain. 1689

VENTE

POUR

sortir de l'indivision.

LE LUNDI 10 Décembre 1838, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e FRAIKIN, notaire à Chokier,

IL SERA PROCÉDÉ

A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UNE

BELLE ET SPACIEUSE MAISON,

RÉCEMMENT BATIE A LA MODERNE,

avec jardin et verger; le tout formant un ensemble situé à Engis, tenant d'un côté la grande route, et d'un second Putzeis.

Cette maison est composée de deux beaux salons, places à manger, cuisine, lavoir, au rez de chaussée, huit chambres aux deux étages, dont six avec foyers, citernes, puits avec leurs pompes, fournil, cour, écurie, remise, plusieurs caves, etc. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 1645

PARFUMERIE.

GILLON-NOSENT, rue Pont-d'Ile, n° 32,

vient de recevoir de Paris un grand assortiment de nouveautés en parfumerie : savon au portugal, au vétiver, à la menthe, au cacao, au pâte-chouly, savon d'aveline mousseux, savon d'amende amère, crème de savon d'amende amère, savon d'amendine, savon royal mousseux, onctueux, savon Britannique, et quantité d'autres savons pour la toilette et pour la barbe. — Brillantine pour fixer les cheveux, bâton de Cire cosmétique qui les fixe et les noircit, pommade noire qui les noircit à l'instant où l'on s'en sert comme de pommade ordinaire.

On y trouve aussi la poudre négretine et la pulvérine pour teindre les cheveux; lait virginal qui ôte les tâches de rousseur et blanchit la peau à l'instant, lait de rose; un assortiment d'odeur telle que pâte-chouly, vétiver, mousseline et beaucoup d'autres; eau-de-vie de lavende double et ambrée, eau de rose, vinaigre de Bully, pâte au miel, pommade Graisse d'ours, qui empêche la chute des cheveux, et toute espèce de pommade depuis le prix le plus élevé jusqu'au plus bas. — On trouve aussi à son magasin des eaux de Cologne de quatre maisons différentes.

Le grand débit qui s'est toujours opéré dans ce magasin, le met à même de renouveler son assortiment tous les mois, de tout ce qui compose généralement la parfumerie et de tout ce qui paraît de nouveau. L'odeur de pâte-chouly empêche les mites de se mêtre dans les habits.

A VENDRE

UN BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

BOURSES.

PARIS, LE 3 DÉCEMBRE.

Trois p. c.	81 45	Actions réunies. . . .	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne. . . .	—
Cinq p. c.	109 90	Dito nouv. s. inté. . . .	—
Act. de la Banque. 2750	—	Dette active.	16 5/4
Obl. vil. de Par. 1197 50	—	Id. passive.	—
Emprunt belge.	102	Emp. rom.	101 5/4
Société Générale.	1460	Rente de Naples.	101 65
Banque de Belgiq.	1460	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Miguéliste.	—

AMSTERDAM, LE 5 DÉCEMBRE.

HOLL. Dette activ.	100 5/4	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	34 1/16	POLOGNE. L. fl. 500	121 1/8
Différée.	50 6/4	Préc. L. de Rd. 50	122
Billet de change. 24 1/8	—	ESPAGNE. E. Ard.	16 7/16
Obl. synd. d'am.	95	Dito gdf.	—
" 5 1/2.	79	Dette diff. 1850.	5 1/8
S. de C. des P.-B.	175 5/4	" anc.	—
" nouvelle.	—	" passive.	5 7/8
Russie. Hope et C ^e	105 1/2	AUTR. Métall. 5.	105 1/16
" 1829. 5.	105 5/8	Bâs. Obl. à Lond.	78
Inser. au gr. livre	69		

ANVERS, LE 4 DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. act.	105 5/4	A/PRUSSE. Em. 3 Berl.	121	P
" Det. diff.	50 5/4	A/NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8	
Empr. de 48 mill.	101 1/4	P/ET. ROM. Lev. 1852.	102	
Id. de 30 mill.	91 1/2	P/Cert. à A. 1854.	100 7/8	P
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—			
ATRICH. Métall.	107 1/4			
Lots de fl. 100.	538			
" fl. 250.	465			
" fl. 500.	804			
Polog. Lots fl. 500	120 1/2			
" fl. 500.	158 5/4 et			
BRES. Em. L. 1854.	10			
ESPAGNE. Ardoin.	16 et			
Dette passiv. 1854.	5 1/4			
" Différée.	—			
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2			
Dito à L.	74			

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	5/8 p.	A
Id. 2 mois.	—	
A/Rotterd. C. jours.	5/8 0/10 p.	P
Id. 3 mois.	—	
A/Paris. C. jours.	pair	P
Id. 2 mois.	5/8 0/10 p.	A
A/Londres. C. jours.	40/1	A
Id. 2 mois.	—	
A/Francfort. C. jours.	56 5/16	P
Id. 3 mois.	55 11/16	A
Bruxelles et Gand.	1/8	A

BRUXELLES, LE 4 DÉCEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	A/Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 1/4	P/Tapis.	105
Fin courant.	—	P/Fer d'Ougrée.	85
Emp. de 30 mill.	91 1/2	P/Mutualité.	110 5/4
Id. de 37 mil.	75	P/S. C. Bruges.	—
Emp. de 1832 (4).	—	P/Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	827	P/Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1750	P/Bornage.	—
S. de Comm. de c.	145 1/2	P/Houyoux.	—
B. de Belgique.	142 1/2	P/Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	109	P/Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	P/Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	100 5/4	A/Civile.	—
Idem.	100	P/Herve.	—
Flenu.	—	P/Ch. de Fer de Col.	—
Hormu.	—	P/Ch. de B., M. et B.	—
Sclessin.	—	P/Asphalt.	—
Soc. Nationale.	120	A/Holl. Dette active.	55 1/2
Levant du Flenu.	165	P/Losrenten inscril.	100
Ougrée.	—	P/Autriche. Métalliq.	107
Sars-Longscham.	—	P/Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	P/Espagne. Ardoin.	15 7/8
Vennes.	—	P/Fin courant.	—
St-Léonard.	—	P/Primé un mois.	—
Chatelineau.	—	P/Différée de 1850.	—
Verreries.	—	P/Idem de 1855.	—
Betteraves.	108	P/Passives.	—
Verr. de Charl.	—	P/Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	P/Rome. E. de 1854.	102

VIENNE, LE 26 NOVEMBRE.

Métalliques 3 p. c.	107 1/2	Actions de la Banque, 1506 1/6.
-----------------------------	---------	---------------------------------

Imprimerie de J.-B. Nossart, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.